63e année. — N° 7 | Le Numéro : UN franc | Samedi 12 Février 1944

L'Indépendant

Abonnements { Dordogne..... Un an 40 fr. / Autres départements 55 fr. | Direction et Administration 108, rue Neuve-d'Argenson | Téléphone 5 C. C. P. Limoges 267.19 | Annonces classées ... la l. 4 fr. / Chronique locale..... » 5 fr. | Annonces judiciaires. la l. 6 fr. / — commerciales » 8 50

Problèmes d'après-guerre

Car, enfin, il faut bien y songer. Le jour viendra, l'heure sonnera où retentira le « cessez le feu ».

Si pessimiste, soit on, il faut bien admettre que, d'une façon plus inattendue que prévue, l'armistice interviendra entre les belligérants.

Pour nous qui sommes en état d'armistice, plus cet événement sera rapproché et plus grand sera le soupir de soulagement qui sourdra de nos poitrines.

Ce n'est pas que nous ne mesurions les peines et les souffrances supportées et éprouvées par les nations en armes, et notre relatif privilège, mais nous ne saurions rester insensibles à la misère des autres. Notre cœur est serré, non pas seulement parce que nous sommes soumis aux restrictions, mais aussi parce que nous voyons le sang le plus généreux, le plus vital, le plus indispensable à la vie des peuples, couler en telle abondance que l'humanité sortira de cette cruelle épreuve amoindrie, pantelante.

Quand nous aurons le loisir d'établir le bilan des pertes en hommes et en matières vitales, nous serons effrayés. Comment réparer, réédifier tous ces sinistres ?... Non seulement reconstituer les stocks, mais satisfaire aux besoins les plus pressants ! Comment, encore, réparer les immenses pertes de la terrible hémorragie ?

Comme on le voit, les problèmes de l'après-guerre seront formidablement complexes.

Vues de Sirius, toutes ces choses si horribles, soient-elles, n'ont pas, diriez-vous, une importance capitale ! Dans les millénaires du monde, nous comptons pour si peu. Mais, en nous plaçant sur un plan plus terre-à-terre, ne convient-il pas de se préoccuper de notre propre existence et de celle de ceux que nous laisserons après nous. La guerre, la guerre impitoyable à laquelle nous assistons, à laquelle nous participons, entraînera à sa suite non seulement les décombres accumulés et le sang répandu à flots, mais aussi des bouleversements profonds dans l'économie de chaque pays. On a pu dire avec quelque raison, qu'une révolution bienfaisante pour les masses naîtra de l'épouvantable convulsion. Nous sommes quelques-uns qui eussions préféré notre petit train-train d'antan.

Mais des forces irrésistibles nous dépassent et nous mènent. Où nous conduisent-elles ? Voilà une question que chacun se pose avec anxiété. Je ne parle pas de ceux qui s'enrichissent, qui, dans la misère générale, édifient des fortunes que nous aurons à considérer précaires, mais de la foule des pauvres gens qui ne sont ni des rapaces, ni des « businessmen ». Cette multitude se demande avec angoisse ce que sera demain, et quelle confiance faut-il placer en l'avenir de notre pays, de notre production, de notre monnaie même.

Sur ce dernier point, je suis assez rassuré. Les devises internationales n'ont qu'une valeur conventionnelle. Jadis, avant 1914, notre franc était basé sur notre encaisse-or. Vous alliez à la Banque de France qui, sur votre désir, vous rendait une belle pièce d'or contre un billet de cent francs papier. Quel chemin parcouru depuis ! Du franc Poincaré jusqu'au franc Auriol, notre franc a fait un tel plongeon qu'il nous faudrait une fortune sur sa parité pour vivre quelques semaines en Suisse.

Le franc a, chez nous, un cours forcé, faut-il s'en alarmer ? Pas du tout. C'est une mesure née des circonstances, qui survivra à celles-ci.

Aucun budget au monde, si ce n'est celui de pays neutres qui n'ont pas connu les horreurs et les sacrifices de la guerre, ne saurait résister à l'avalanche des dépenses occasionnées par les conflits guerriers.

Dans l'*Eclaireur de Nice*, un économiste, M. A.-G. Lescale fait, à ce sujet, quelques comparaisons, les unes par rapport aux autres, des différentes monnaies. Et voici sa conclusion : « Elles — les monnaies — seront exactement dans le rapport de leur « pouvoir d'achat intérieur ». C'est dire qu'elles seront fixées selon la dette publique de chaque nation. « Or, ajoute M. Lescale, notre dette a augmenté de 146 °/o de 1938 à 1942. Cette proportion a été de 111 °/o pour la Grande-Bretagne et de 205 °/o pour les Etats Unis. Nul doute que la guerre et sa poursuite n'alourdissent cette situation chez les nations belligérantes. Quant à la situation monétaire, elle a cru également à peu près, dans les mêmes proportions ».

Envisageant le facteur économique, notre confrère ajoute : « Les prix, partant la valeur de la monnaie, dépendent de conditions techniques et financières, et aussi de l'abondance ou de la raréfaction des marchandises et des denrées ». La loi de l'offre et de la demande continuera donc à jouer son rôle. Mais il appartiendra à l'Etat d'intervenir, de la diriger et même de la paralyser, surtout en ce qui concerne les produits de première nécessité.

Que faut-il conclure ? On s'en doute : Toutes les nations du monde, à de rares exceptions, seront logées à la même enseigne. En ce qui concerne notre franc, il ne sera ni plus ni moins menacé que les devises étrangères. Nous n'avons pas à nourrir d'inquiétudes particulières ni à broyer du noir dans une désséchante neurasthénie. Montrons, contrairement à la légende, légende absurde que certains d'entre nous, plus masochistes qu'équilibrés, contribuent à répandre que nous étions, que nous sommes restés un peuple fort, prêt à s'adapter à une situation nouvelle, à remonter la pente dangereuse où le destin l'a conduit.

HENRI FABRE.

La nouvelle loi du travail

La nouvelle loi qui vient d'être promulguée (J. O. du 2 février), relative à l'utilisation de la main-d'œuvre, modifie ainsi qu'il suit les limites d'âge des assujettis fixées par les textes antérieurs.

Pour les personnes du sexe masculin : 18 ans au moins et 60 ans au plus dans le trimestre en cours (au lieu de plus de 18 ans et moins de 50). Les affectations correspondantes devront viser un lieu de travail en France si l'intéressé est âgé de moins de 18 ans.

Pour les personnes du sexe féminin : 18 ans au moins et 45 ans au plus dans le trimestre en cours (au lieu de plus de 21 ans et moins de 35), si elles n'ont pas d'enfant légitime, naturel, reconnu ou adoptif légalement à leur charge. Les affectations correspondantes devront viser un lieu de travail situé en France et qui permette à l'intéressée de regagner chaque soir son foyer.

Toutefois, les affectations relatives aux femmes célibataires ainsi qu'aux femmes séparées, divorcées ou veuves pourront viser tout lieu de travail situé en France.

Comme dans le passé, toute personne soumise à l'obligation de la loi devra pouvoir justifier d'un emploi utile aux besoins du pays et, si cette justification n'est pas fournie, cette personne pourra être assujettie à un travail qui lui sera désigné.

Le travailleur sera notamment assuré, pour lui et sa famille, de la couverture des risques résultant de son nouvel emploi.

La durée du travail hebdomadaire

Par ailleurs, la nouvelle loi prescrit que la durée minimum du travail hebdomadaire est portée à 48 heures.

Il est important de préciser à ce sujet qu'il ne peut résulter de cette disposition, aux termes mêmes de la loi, aucune diminution des avantages pécuniaires dont jouissent les travailleurs concernant la qualification des heures de travail accomplies par eux.

Les sanctions contre les employeurs défaillants

Un autre texte prévoit des sanctions contre « tout employeur qui, par négligence ou mauvaise volonté, aura porté entrave aux mesures administratives concernant le contrôle de la main-d'œuvre ». Le délinquant sera passible d'une amende administrative de 1.000 à 100.000 francs.

Un arrêté préfectoral prononçant l'amende prévue pourra fixer un délai à l'employeur pour l'exécution des obligations qui lui incombent. Passé ce délai, l'employeur sera passible d'une amende nouvelle de 1.000 à 15.000 francs par jour de retard.

LOTERIE NATIONALE

2e Tranche 1944

Les numéros se terminant par :	gagnent
6 (séries A et B)	200
6 (séries A et B)	400
68 (série A)	500
(série B)	1.000
339 101 387 253 670 374 697	
363 (série A)	1.000
(série B)	1.500
9.865 4.660 3.427 3.678	
7.528 (série A)	2.000
(série B)	10.000
3.973 1.943 (série A)	5.000
(série B)	15.000
9.293 (série A)	20.000
(série B)	50.000
17.730 17.265 50.244 56.029	
13.388 (série A)	40.000
(série B)	60.000
276.217 198.521 042.455	
156.988 116.092 (série A)	100.000
(série B)	120.000
089.047 013.852 (série A)	500.000
(série B)	250.000
216.334 (série A)	1.000.000
(série B)	500.000
074.158 (série A)	5.000.000
(série B)	2.000.000

D'une semaine... à l'autre

M. Colzumi, ministre de la Santé publique, a déclaré que l'excédent des naissances au Japon dépassait un million.

— A l'issue du Conseil des ministres espagnols, qui s'est réuni pour examen d'un rapport du comte Jordana, ministre des affaires étrangères, sur la situation internationale, il a déclaré que le gouvernement maintient l'attitude de stricte neutralité de l'Espagne, à laquelle le pays a loyalement adhéré.

— M. Jean Tracou, préfet hors cadres, a été nommé directeur du cabinet civil du Chef de l'Etat.

— Le journal *Yomiuri* révèle que le gouvernement japonais a l'intention de mettre, prochainement, en service, de gros hydravions de transport qui assureront la liaison entre le Japon et les principaux centres de la Grande Asie Orientale. Chaque avion pourra transporter une centaine de personnes.

— Les Américains se préparaient à attaquer l'archipel japonais des Kouriles.

— Au Conseil des ministres, MM. Cathala et Lemoine ont rendu compte des mesures qu'ils ont adoptées pour la protection des populations civiles.

— Le Maréchal a reçu samedi dernier les maires de la région de Montpellier. Il leur a dit : « Sans la confiance dans l'avenir de la patrie, on n'agirait jamais ».

— Le dernier séisme a fait en Turquie 3 042 morts.

— M. Cordell Hull serait candidat démocrate aux élections présidentielles.

— Vendredi matin, dans une ferme, à Allan, canton de Houilles (Lot-et-Garonne), cinq terroristes armés ont été arrêtés.

— Dans l'Aube, deux autres ont été capturés.

— La région parisienne a été de nouveau bombardée, samedi matin et dimanche, par des formations de bombardiers anglo-américains.

Une commune du Sud-Ouest a été atteinte par de nombreuses bombes qui ont provoqué des incendies.

— Samedi, en fin d'après-midi, les aviateurs anglo américains sont venus semer la mort parmi la population de deux communes du Centre Ouest de la France.

Des bombes ont notamment détruit une propriété où était établi un orphelinat de jeunes filles.

Des décombres, les sauveteurs ont retiré les cadavres de la directrice et d'une institutrice.

En outre deux jeunes orphelines ont été grièvement blessées. Le bilan de ce raid s'établissait, à dix morts et seize blessés. De nombreux habitants sont sans abri.

— Une nouvelle agression a été commise sur Toulon.

Aux dernières nouvelles, le nombre des blessés s'élève à 70, compte non tenu des victimes encore prises sous les décombres et qui paraissent peu nombreuses.

— On annonce que Helsinki, capitale finlandaise, a été attaquée par l'aviation soviétique : 38 morts et 232 blessés.

Dans la région

Un débitant de tabac blessé par des bandits. — Dans la soirée du 1 février, deux hommes masqués se sont présentés au domicile de M. Coly, receveur buraliste à Saint Geniès, avec l'intention de lui voler le tabac.

Pendant que l'un deux faisait le guet, et tenait en respect des voyageurs qui attendaient l'autobus de Sarlat, le deuxième réclamait le tabac, sous la menace d'un révolver et d'une grenade.

Gardant tout son sang-froid, M. Coly, aidé par son beau-père, M. Fougeyrollas, essaya de maîtriser, l'homme. Mais au cours de la lutte, il reçut un coup de révolver qui lui arracha l'index de la main droite ; auparavant, il était parvenu à démasquer le bandit.

Dégagé, celui-ci gagna la porte et rejoignit son camarade. Ils s'enfuirent en vélo sans avoir réussi à emporter le tabac.

Neville, l'auteur de multiples cambriolages, est arrêté à Périgueux. — Paul Neville, le voleur de la célèbre affaire d'essence et de pneus d'Angoulême, et cambrioleur de la villa de la comptesse Martha la Corse, dans les Deux-Sèvres, vient d'être arrêté à Périgueux.

Un jeune homme de Monpazier assassiné près d'Agen. — L'employé de bureau Gaston André, âgé de 20 ans environ, a été assassiné à Blanquefort par deux individus, à 17 heures, lundi dernier. La victime, originaire de St. Dié, habitait avec ses parents à Monpazier (Dordogne).

Chronique Locale

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Bergerac se réunira à l'Hôtel de Ville, au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 11 février 1944, à 17 heures, pour délibérer sur les affaires ci-après :

Ravitaillement en lait.
Economat du Collège de jeunes filles (Régie d'Etat).
Affaires diverses.

Dégrèvements d'impôts. — Les contribuables ayant réclamé un dégrèvement sur les impositions de 1943, sont priés de se présenter à la mairie (1er étage, 1er bureau), pour y retirer leurs avertissements sur lesquels figurent les réductions accordées.

Aux agriculteurs. — Les agriculteurs de la commune de Bergerac sont informés qu'ils vont incessamment recevoir leurs bulletins d'impositions de récolte de toute nature pour la récolte 1944. Les listes seront affichées à la mairie à partir du 5 février courant ; ils auront quinze jours à partir de cette date, c'est-à-dire jusqu'au 20 février inclus, pour envoyer leurs réclamations par écrit et sous enveloppe sous le couvert du syndic.

Avis aux producteurs de blé. — Le Maire de Bergerac informe les producteurs de blé que la date limite de livraison de blé récolté est fixée, par arrêté préfectoral, du 21 janvier dernier au 31 mars 1944.

Comme il est porté à sa connaissance qu'un certain nombre de producteurs n'ont pas encore effectué leur livraison, il les invite instamment à la faire avant la date limite fixée, à l'organisme stockeur de leur choix.

Rationnement de l'électricité. — La Société Gaz et Electricité de Bergerac informe ses abonnés qu'en application de la décision n° 27 de M. le Répartiteur de l'Electricité, les consommations limites mensuelles autorisées des foyers domestiques sont fixées aux valeurs ci-dessous pour les communes de moins de 40.000 habitants :

Composition des foyers	Février 1944	Mars 1944
1 personne.....	11 kwh	9 kwh
2 personnes.....	14 kwh	12 kwh
3 personnes.....	18 kwh	15 kwh
4 ou 5 pers.....	27 kwh	23 kwh
6 ou 7 pers.....	37 kwh	32 kwh
8 ou 9 pers.....	48 kwh	41 kwh
10 ou 11 pers.....	58 kwh	50 kwh
12 pers. et plus.	63 kwh	54 kwh

Ces consommations limites seront augmentées de 7 kwh par personne et par mois pour les foyers utilisant un chauffe-eau électrique ou un frigidaire.

Les suppléments déjà accordés pour enfants de moins de 3 ans, ainsi que pour les malades et les électro-pompes, sont maintenus.

Il est rappelé qu'en application de l'arrêté du 15 décembre 1943, des pénalités variant de *1 à 27 fr. par kwh*, suivant l'importance du dépassement, seront appliquées aux excédents des consommations fixées ci-dessus.

Communiqué. — La Direction départementale du Ravitaillement général de la Dordogne communique :

Par suite d'une décision ministérielle, les commerçants sont tenus de signaler au chef du district du Ravitaillement général de leur canton toute perte, vol ou avarie de denrées ou titres d'alimentation.

Le chef de district leur donnera toutes indications utiles aux fins de constituer le dossier indispensable pour le remplacement éventuel des marchandises ou titres d'alimentation. Il est donc inutile que les commerçants victimes des cas ci-dessus désignés se présentent ou écrivent à la Direction départementale du Ravitaillement général.

Il leur est en outre prescrit de prendre toutes mesures de sécurité spéciales pour assurer la conservation des denrées rationnées ou titres d'alimentation qui leur sont confiés, faute de quoi ils n'auront pas droit au remplacement des marchandises ou tickets volés ou perdus.

A ce sujet, les commerçants sont informés que tout envoi de tickets ou titres d'alimentation par la poste *doit être recommandé, sinon en cas de perte le remplacement ne sera pas accordé.*

Défense passive. — Il est rappelé une fois pour toutes que, dès le signal d'alerte, la circulation des piétons et des véhicules de toutes sortes doit être arrêtée. Dans les écoles, ateliers, administrations, etc., défense formelle de laisser partir les élèves et le personnel au moment de l'alerte. Tout doit être sacrifié à la D. F., dont le personnel et le matériel doivent pouvoir circuler librement.

— Le Commandant Labrunie est nommé directeur urbain de la défense passive de Bergerac, pour compter du 25 janvier 1944, en remplacement du Capitaine Cournord, démissionnaire pour raison de santé. Nos félicitations.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Tamarelle, place Monnet-Sully.

Vignettes pour vélos. — Le prix des vignettes fiscales tenant lieu de plaques pour les vélocipèdes vient d'être fixé à 40 francs par arrêté ministériel du 26 janvier.

La vente de ces marques fiscales, différée pendant un certain temps, est reprise et le public peut se procurer les vignettes réglementaires dans tous les bureaux de vente habituels.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Un imperméable pour enfant par M. Sachwartz, quai de l'Alba.

Un gant de peau par Mme Fournier, 12, rue de La Boétie.

Une montre bracelet métal blanc par le jeune Jean Puissant, château Henri IV.

Une paire de lunettes par M. André Pilot, rue Condé.

Une coupure de la Banque de France et un trousseau de clés par le jeune Guy Ramadou, 45, rue St-Martin.

Un sac à main contenant divers papiers et la somme de 50 fr. par M. Marcel Teyssier, rue Maréchal Pétain ; remis à sa légitime propriétaire Mme Le Mardeley, 45, rue Neuve-d'Argenson.

Un gant de peau pour homme par M. Etienne Delegrange, aux Mauriguox, commune de Bergerac.

Un stylo encre par M. René Bardey, chef monteur aux chantiers de jeunesse, Hôtel de la Poste.

Un étui à cigarettes contenant une coupure de la Banque de France par M. Louis Sauves, rue Nungesser et Coli.

Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

Arrestation. — Le 4 février, la gendarmerie de Siguelès déféra au parquet le nommé André Auriol, 33 ans, sans profession ni domicile fixe, arrêté à Razac-de-Saussignac pour vagabondage.

M. le Procureur de la République décerna un mandat de dépôt qui fut confirmé par le tribunal à l'audience des flagrants délits du même jour.

VIGNES AMÉRICAINES
ARBRES FRUITIERS
Pépinières CHAMBAUD Jeune
22, rue Clairat
BERGERAC (Dordogne). — Tél. 127

Appel de la Fédération des Fils des Tués. — Des orphelins de la guerre 1939-40 doivent évacuer certaines villes. La Fédération des Fils des Tués demande aux Français qui pourraient en héberger de lui écrire en lui précisant dans quelles conditions ils prendraient ces enfants.

Les ménages qui pourraient également loger orphelins et veuve en mettant à leur disposition une ou deux pièces, seraient bien aimables de nous l'écrire.

Parmi les victimes de la guerre, les Français ne sauraient oublier que les plus touchés sont les orphelins dont le père est mort pour la France et qui de plus doivent maintenant évacuer leurs demeures.

Ecrire : Fils des Tués, 26, rue Léon Dessalles, Périgueux.

VOUS QUI DESIREZ
Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux
Tous prix, toutes contenances
Une seule adresse :
Cabinet Jean-Ernest CROUZEL,
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne).
Téléphone 9.

Au Théâtre. — C'est le 14 février, en matinée à 15 heures, que la Compagnie du « Regain » nous présentera *Le Misanthrope* de Molière.

En tête d'une troupe de premier ordre, détachons Blanche Montel, la délicieuse vedette de la scène et de l'écran, qui jouera Célimène, et J.-H. Chambois, ex-pensionnaire de la Comédie-Française, qui sera Alceste.

C'est un spectacle d'art qu'il ne faut pas manquer. Il est prudent de louer, la Compagnie du « Regain » faisant partout salle comble.

Dans votre poche ce puissant remède contre la toux
Couper la toux en avalant simplement quelques comprimés : voilà ce que permettent aujourd'hui les comprimés Pulmoll. Faciles à emporter, faciles à prendre partout, à tout moment, les comprimés Pulmoll, qu'il ne faut pas confondre avec des pastilles, contiennent de puissants médicaments. Ils procurent aux enrhumés, grippés, bronchitiques, asthmatiques, un soulagement rapide et profond. Demandez à votre pharmacien des comprimés Pulmoll, faciles à prendre dehors comme chez soi. 15 fr. la boîte. Visa 846 P. 8029.

L. Dhumerelle & Fils
52, place Gambetta
Transactions Immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

SÉRIE DE VOLS

Vélo volé. — Le 31 janvier, vers 17 h., M. Briquet, notaire à Laforce, déposa sa bicyclette devant la mairie de cette localité. Quelques instants plus tard, un inconnu sauta sur la machine et disparut avec elle.

Enquête de la gendarmerie.

Vol de volailles. — Le 3 février, vers 7 h. 30, M. Marcel Borde, 34 ans, cultivateur à Canton, commune de Lamothe-Montravel, constate la disparition de neuf grosses poules estimées 1.200 fr.

Au cours de l'enquête à laquelle ils procédèrent, les gendarmes de Vélines apprirent que, dans la nuit du 2 au 3 février, M. René Hyvert, 36 ans, cultivateur au bourg de Lamothe-Montravel, avait été allégé de onze poules d'une valeur de 1 300 fr.

Et, finalement, l'auteur des vols fut découvert en la personne de Urbain Garcia, 25 ans, cultivateur à Castillon. Malgré ses dénégations, l'homme fut arrêté par la gendarmerie de cette ville et transféré à Libourne.

Voleur de vélo arrêté. — Mme Vigier, née Marie Lajarte, 30 ans, facteur intérimaire à Lanquais, est chargée d'assurer le transport du courrier de cette localité à la gare de Couze-Saint-Front.

Le 3 février, vers 19 h., elle déposa sa bicyclette près de la maison de M. Gasque, garagiste à Port-de-Couze, mais lorsqu'elle voulut la reprendre, une heure plus tard, la machine avait disparu.

Sur plainte, la gendarmerie de Lalinde ouvrit une enquête qui aboutit à la découverte, dans une grotte, du cadre de la bicyclette soustraite.

Le coupable, Georges-Louis B..., 19 ans, cultivateur au Doucy, commune de Lalinde, fut appréhendé, déféré au parquet et placé sous mandat de dépôt.

Vol important. — Dans la nuit du 4 février, des malfaiteurs s'introduisirent par effraction dans un immeuble de M. Joseph Briones, 37 ans, négociant en bois et transporteur à Laforce.

Ils s'emparèrent d'une importante quantité d'huile de moteur, accessoires et outillage, le tout estimé à une trentaine de mille francs.

La gendarmerie procéda à une enquête.

Maux de tête à répétition

Les arthritiques sujets aux migraines et aux névralgies faciales, ont intérêt à prendre des cachets Gandol. Non seulement ils obtiendront un soulagement rapide, mais ils agiront sur la cause même de leur mal, qui devra reculer. Aucune fatigue pour l'estomac. Tbs plies : 16 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Visa 846 P. 4675.

Société Littéraire et Artistique

Récital de piano par M. Jean Doyen, Professeur au Conservatoire National de Paris, en la Salle des Ouvriers, le lundi 21 Février, à 17 heures précises.

Il nous paraît superflu de faire ici l'éloge de Jean Doyen, qui passe, à juste titre, comme l'un des plus grands pianistes virtuoses de l'époque.

Il a mis son immense talent, non seulement à la disposition des grandes œuvres classiques, mais aussi de nos compositeurs modernes.

C'est ainsi que dans son programme nous trouvons, à côté de Beethoven et Liszt, Fauré et Debussy. Nous ne saurions trop insister auprès de tous ceux qui aiment la musique, de ne pas manquer cette occasion, si rare à Bergerac, d'écouter des chefs d'œuvre classiques et modernes, interprétés par l'un des plus grands maîtres du clavier.

La Société Littéraire, en faisant ainsi une place d'honneur à la musique, s'est imposé de très gros sacrifices ; il faut donc la seconder.

La location pour cette séance qui, en raison des circonstances actuelles, aura lieu à 17 heures, s'ouvrira le samedi 19 février, à 15 heures.

Prix des places : Fauteuils 1re série et 1er rang des galeries, 35 fr. ; fauteuils 2e série, 25 fr. ; autres places, 20 fr.

Gendarmerie. — M. Lernould, maréchal des logis chef à Beaulieu (Corrèze), a été nommé à Bergerac, en remplacement de M. Vieillemard, admis à la retraite.

Nous lui exprimons nos souhaits de bienvenue.

Œuvre du Colis gratuit aux Prisonniers. — L'Œuvre du Colis gratuit aux Prisonniers, qui cherche inlassablement tous les moyens d'améliorer son action, présentera le 1er mars au public bergerac ois une œuvre théâtrale de première valeur, jouée par l'excellente troupe de la Jeune Ecole d'Art Dramatique.

Il s'agit de la comédie de Jean Sarment : *Les plus beaux yeux du monde*. Jean Sarment, qui est l'un de nos auteurs les plus originaux, a mis dans cette pièce — que beaucoup regardent comme son chef-d'œuvre — une sensibilité et une poésie qui ne peuvent manquer d'émouvoir. Le succès de plusieurs mois qu'elle a trouvé à sa création à Paris est la garant.

Cette œuvre trouvera auprès du public bergeracois l'accueil que lui valent ses propres mérites et aussi le but généreux que se proposent ses organisateurs : adoucir un peu le sort des prisonniers.

Avis de la Mairie. — MM. les fournisseurs de la Ville sont priés de faire parvenir d'urgence à la Mairie (2e étage, bureau n° 2), avant le 29 février 1944, délai de rigueur, leurs factures afférentes à l'exercice 1943.

Suicide. — Le 31 janvier, vers 18 heures, la dame Louise Raspary, née Marchal, 64 ans, domiciliée à Couze, fut trouvée pendue dans la cuisine de son habitation.

Au marché *du 5 février.* — Peu d'activité au marché de l'église Notre-Dame.

Sur la place des Deux-Conils, apports assez importants d'oies et de canards gras. Vente lente.

Un lot de graisse d'oie, dite « grail », fut rapidement enlevé au détail, au prix de 350 fr. le kilo.

Foire aux bestiaux *du 2 février.* — 4 veaux de boucherie amenés et vendus à la taxe de 15, 17 et 19 fr. le kilo vif.

4 veaux nourrissons amenés, 3 vendus de 300 à 650 fr. l'un.

130 bœufs ou vaches de travail amenés, 22 vendus de 25.000 à 38.000 fr. la paire.

13 bêtes de boucherie vendues à la taxe.

Vente lente sur tout le bétail.

Une mort suspecte à Paleyrat

Le nommé Camille Roussarie, né le 16 septembre 1902 à Monsec, canton de Mareuil (Dordogne), exerçait la profession de bûcheron au service de la Société Guyenne-Pétrole, dont le siège est à Bergerac, place Doublet.

Vers le 10 janvier dernier, son administration l'envoya au chantier de la Rougie, commune de Paleyrat. Roussarie occupa une chambre dans la maison de M. Pierre Vandois, 69 ans, cultivateur au dit lieu, ce pendant qu'il prenait ses repas avec le ménage de M. Henri Thouvenin, 49 ans, lui aussi bûcheron, employé au service de la même Société Guyenne-Pétrole. La dame Thouvenin s'occupait de la préparation des repas.

Or, dans la nuit du 29 janvier, vers 3 h. 30, Roussarie, se sentant sérieusement malade, appela le propriétaire et celui-ci s'étant levé et habillé, s'empressa de donner quelques soins à son locataire, puis il dut s'absenter à 6 h. 30 pour se rendre à Saint-Avit-Sénieur ; mais, à son retour à 17 h. 30, M. Vandois apprit que Roussarie avait succombé le matin, vers 9 heures.

Il est bon de dire que pendant l'absence de son mari, Mme Vandois avait eu également soin du malade ; un peu plus tard, M. le docteur Ramboux n'avait pu que constater le décès.

La mort foudroyante de Camille Roussarie ayant paru suspecte, la gendarmerie procéda à une enquête. Le parquet de Bergerac fut informé de l'événement.

MM. Lapeyrère, procureur de la République, et Kauffer, juge d'instruction, accompagnés de MM. Pasquet, greffier, et docteur Gallais, médecin-légiste, se transportèrent sur les lieux.

Des viscères du défunt et une partie de la soupe consommée la veille par l'infortuné Roussarie furent prélevés aux fins d'analyse. L'instruction continue.

Pour vous fortifier
Quintonine
[illegible] PH[illegible] ...ATEAUROUX. VISA N° [illegible] P. [illegible]

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Lannes Francis, avenue Calmette.
Bourdrel Michèle, rue de l'Intendance.
Delage Catherine, place Bellegarde.
Nouailles Maurice, av. Calmette.
Nimis Liliane, avenue Calmette.
Fargue Danièle, 134, rue La Boëtie.
Smith Bernard, route d'Eymet.
Monteilh Suzette, 100, rue La Boëtie.
David Henriette, avenue Calmette.
Daude-Lagrave Madeleine, place Bellegarde.
Crouzille Maguy, place Bellegarde.
Derouet Anne-Marie, av. Calmette.
Barthoumieux Michèle, avenue Paul Doumer.
Camus Françoise, rue de l'Intendance.
Malmoustier Michel, pl. Bellegarde.

MARIAGES

Chancogne Jean-Jacques, cultivateur, de Lamonzie-St.-Martin, et Sartral Marie-Louise, cultivatrice de Bergerac.

DÉCÈS

Lacaze Pierre, 78 ans, charpentier rue La Boëtie.
Soulier Arthur, 80 ans, s. p., avenue Calmette.
Jaquen Marie, Vve Cadalen, 64 ans, s. p., au Grand Caudon.
Lebrette Etienne, 67 ans, retraité de S. N. C. F., Bd. de l'Entrepôt.

Mme veuve P.-René Desmartis, de Genève (Suisse);
M. et Mme André Desmartis et leurs enfants, de Bergerac;
Mme veuve M. Gagnaire, née L. Desmartis et ses enfants, de Paris,
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de subir en la personne de

Monsieur P.-René DESMARTIS
Architecte Paysagiste

leur époux, frère et oncle, décédé à Genève (Suisse), le 2 février 1944.

La nature aide le foie

Des plantes et du sel Vichy-Etat, réunis dans la tisane Vichyflore ; voilà ce que la nature vous donne pour activer votre foie paresseux. Prenez cette agréable infusion, le soir après dîner. Vous constaterez que Vichyflore fait couler la bile, Vichyflore fait digérer. 14 fr. 90, ttes phies. Visa 846 P. 6573.

LES SPORTS

Rugby

Au Stade Philippe Pétain

U. S. B. 1 et Limoges 1 font match nul : 6 à 6

Dimanche dernier, l'U.S.B., sur son stade, a fait match nul avec Limoges.

La partie ne fut pas brillante et le jeu qui en sortit ne fut pas de grande classe. Les deux équipes jouèrent sans grande conviction.

C'est peut-être le premier quart d'heure qui fut le plus joli, car c'est là que les locaux donnèrent l'impression de vouloir se montrer eux-mêmes et concrétisèrent leur supériorité par un essai. Mais cela ne dura pas et, petit à petit, les uns et les autres se relâchèrent.

En deuxième mi-temps, à l'actif des locaux, deux jolies attaques de trois-quarts : avec un peu plus de volonté de l'allier, elles auraient dû réussir.

Cette partie confirma une fois de plus l'inexistence des avants bergeracois à la touche, qu'ils ne savent pas jouer ou qu'ils ne veulent pas jouer ; chacun joue, isolément, pour « lui », ou la resquille ; seul, Avignon doit être excepté du lot.

A la mêlée, Coll fit une bonne partie, mais il s'avéra quelquefois assez lent. Gardette, insuffisamment remis et qui, avec beaucoup de courage, avait voulu reprendre sa place, ne fut pas lui-même, il se claqua de nouveau.

Bref, on sent depuis quelques dimanches l'absence de Fort, Bernard, Desusclade et Strada, et l'équipe est vraiment désemparée.

On nous rétorquera sans doute que depuis un mois et demi il y a neuf équipiers premiers blessés, malades ou indisponibles et qu'un tel « handicap » doit fatalement se ressentir. C'est vrai ! Mais il y a tout de même un moral, une volonté qui devraient s'affirmer beaucoup plus.

Espérons que la rentrée prochaine de Fort remettra les choses au point.

Bon arbitrage de M. Roger.

Les matches de demain

U. S. B. 2 contre Terrasson 1

Dimanche prochain aura lieu, au stade Philippe Pétain, un match comptant pour la Coupe régionale, entre l'équipe 2 de l'U.S.B. et l'excellente équipe première de Terrasson.

On sait que cette dernière a obtenu cette année de brillants succès qui la classent parmi les plus belles équipes de la Dordogne de la 2e série.

En lever de rideau, nous verrons évoluer les cadets de l'U.S.B.

A BORDEAUX. — Demain, l'équipe première de l'U.S.B. se déplacera à Bordeaux pour rencontrer le B. E. C. en Coupe de France.

Malheureusement, les blessés habituels, auxquels il y a lieu d'ajouter Gardette, ne pourront faire ce déplacement.

AU BUGUE. — A son tour, l'équipe des juniors se déplacera au Bugue.

ATHLÉTISME

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote Jean Géraud, l'un des plus sympathiques et dévoués membres du Comité Directeur de l'U. S. B., vient d'être nommé membre du Comité Directeur du Comité d'Athlétisme du Limousin-Périgord.

Nous lui adresssons nos amicales félicitations.

Basket-Ball féminin

Dimanche, au Stade Philippe Pétain, en présence d'un nombreux public, s'est déroulée la finale du championnat du Bergeracois, entre l'équipe féminine junior de l'U.S.B. et l'équipe correspondante de Ste-Foy-la-Grande. Bergerac gagna par 70 points à 3.

Ce résultat en dit long sur la valeur actuelle de l'équipe usbiste qui, invaincue cette saison, espère, comme l'an dernier, enlever les championnats de la Dordogne et du Limousin.

CYCLISME

Le Xe Grand Prix de la ville de Bergerac doit retenir l'attention de tous les sportifs et amis de la petite reine.

C'est le 9 juillet prochain que cette épreuve se déroulera sur un parcours en étoile qui, partant de Bergerac, aura ses pointes à Eymet, Lalinde, Ste-Foy-la-Grande et Mussidan, pour terminer, par la boucle de Monbazillac.

Notre société sera bien représentée : à Ferdinand, un des meilleurs cracks, aux jeunes Bousquet, Bosviel, au vétéran Bony viendront s'ajouter d'autres noms. Nous avons le plaisir de penser que Roger Maillet, bien connu des Bergeracois, revient à son tour parmi nous. D'autres vétérans ou jeunes, viendront demain. A tous, nous leur souhaitons la bienvenue.

ESCRIME

Deux belles exhibitions des Juniors de la Salle des Cadets

A Libourne, Doris est battu de justesse, en quart de finale, par le champion de France Dejean. Belle tenue de Ley, qui passe brillamment les éliminatoires, et de Coicaud qui, dans la poule de consolation, se classa deuxième. Le jeune Duverneuil fit une excellente impression.

A Limoges, Coicaud remporte le Championnat du Limousin.

SPORT BOULES

Tous les boulistes bergeracois engagés dans le concours des maîtres joueurs, organisé par le journal *La Dépêche*, sont convoqués dimanche matin, 13 février, à 10 heures, au siège du secteur, café Gambetta, Bergerac, pour terminer les parties non encore jouées. Les boulistes qui ne se présenteront pas seront naturellement éliminés d'office.

Boxe

Les championnats inter-régionaux de boxe du Sud-Ouest ont eu lieu à Limoges les 27 et 28 janvier.

L'U.S. Bergeracoise y était représentée par son jeune champion du Limousin, Pionica. Celui-ci rencontra Menent, de Montluçon, en demi-finale, et après un splendide combat, le jeune usbiste enleva nettement la décision battant son adversaire en 3 rounds aux points.

La finale le mit en présence du grand Toniolo, mais il dut s'incliner devant le crack de la Section Paloise.

Les championnats de la Zone Sud auront lieu à Pau le 26 prochain, et Pionica reste qualifié pour y participer et rencontrera en demi-finale Faure, de Chambéry, tandis que Toniolo tirera Acamfera, de Marseille, les deux vainqueurs devant se retrouver en finale de la Zone Sud. Et peut-être verrons-nous un combat Toniolo-Pionica.

Disons que Moreira, de Limoges, qui avait battu aux points aux championnats du Limousin notre bel espoir Boucher, après le magnifique combat que l'on sait, a battu Cieutat, d'Agen, en demi-finale, et Scandella, de Béziers, en finale, devenant ainsi champion du Sud-Ouest des poids mi-moyens.

AVIRON

De dimanche en dimanche, l'activité se développe au garage du S. N. B.

Dès les premiers jours de janvier, on comptait une dizaine de rameurs à l'entraînement, vers le milieu du mois une vingtaine ; en cette journée de dimanche, le nombre a dépassé 30.

Vingt jeunes sont venus se faire inscrire. Quel magnifique succès.

Sous la direction de Luyé-Tanet, les « cadets » font des progrès sensibles.

Noté la présence au garage de notre dévoué président Gardette.

Que ceux des rameurs qui n'ont pas encore repris le bout de bois s'inspirent de l'exemple donné par les « cadets », et par les Moulinier, Abellan, Bor, Marchal, Tournarie, Guyon.

Certains membres du bureau, pour des raisons personnelles, ne peuvent toujours être présents aux entraînements. Il appartient à ceux qui le peuvent d'aller seconder les efforts de ceux qui depuis trois ans sont sur la brèche. Le S.N.B. compte sur dirigeants et rameurs.

Tribunal Correctionnel

Audience du 3 février

Présidence de M. Mariel, président du tribunal. Ministère public, M. Lapeyrère, procureur de la République.

Vol. — Phan Koï, 24 ans, travailleur indochinois à Bergerac, 8 jours de prison.

Avortement et complicité. — E... Roger, 19 ans, plombier à Bergerac, trois mois.

Escudero Manuel, 22 ans, à Bergerac, deux mois.

M... Henriette, 20 ans, cultivatrice à Monbazillac, 2.400 fr. d'amende.

S... Marie, 16 ans, de Bergerac, deux mois.

Fourrier Gilberte, 25 ans, sans profession à Bergerac, six mois.

Vol. — C... Auguste, 18 ans, cultivateur à Cause-de-Clérans, un mois avec sursis.

Vol et recel. — Bouyx Henriette, épouse David, 30 ans, femme de ménage à Bergerac, 300 fr. d'amende.

David André, 35 ans, maçon à Monestier, 300 fr. d'amende.

Ouvrard Aimé, 29 ans, domestique à Gageac-Rouillac, 15 jours.

Monsec Henriette, épouse Sabourret, 33 ans, cultivatrice à Gageac-Rouillac, 15 jours avec sursis.

Hausse illicite. — Dupuy Geneviève, 68 ans, marchande de primeurs à Bergerac, 600 fr. d'amende.

Vol de volailles, complicité et recel. — Chort Marie-Louise, épouse Badian, 33 ans, journalière à Maurens, un mois avec sursis par défaut.

Badian Henri, 39 ans, domestique agricole au même lieu, un mois avec sursis.

Un mineur de 12 ans est remis à sa famille; liberté surveillée (défaut)

Blessures involontaires. — Ariando Josepho, 39 ans, chauffeur à la P. N. B., 300 fr. d'amende (confusion avec la peine ci-après).

Abus d'autorisation de circuler. — Le même Ariando, 200 f. d'amende.

Défaut d'autorisation de circuler. Lassegnette André, 39 ans, chauffeur à Moncaret, 200 fr. d'amende.

Création de commerce sans autorisation — Trafic de denrées rationnées. — Blancheton Pierre, 66 ans, charron à Lamothe-Montravel, 600 fr. d'amende.

Détention en vue de la vente de vin piqué et mouillé. — Vidal Pierre, 44 ans, restaurateur à Bergerac, 600 fr. d'amende.

Circulation et achat irrégulier d'animaux de boucherie. — Gagnard Gabriel, 40 ans, cultivateur à Montcaret, 2.400 fr. d'amende par défaut.

Abatage clandestin, vente au-dessus de la taxe. — Durand Marie, 28 ans, bouchère à Saint-Martin-de-Gurçon, 20.000 fr. d'amende.

P... Pierre, 18 ans, à Carsac, 3.600 fr. d'amende.

Opposition aux fonctions, hausse illicite, défaut de facture, achat sans remise de bons. — Tresson Féréol, marchand de tissus à Port-Sainte-Foy, 1.200 fr. d'amende.

Agence MISSÈGUE
Place de la République, Bergerac

A vendre en exclusivité :

1. Propriété à Couze, 22 hect., seul tenant, bon état de culture, maison de maîtres et colon en bon état, très jolie vue, situation agréable, écoulement très facile des produits, très bonne affaire.
2. Maison de rapport en ville avec magasin, immeuble d'angle, très bien placé, bonne location.
3. Bergerac, quartier de la gare, maison 4 pièces, cave et jardin, bonne construction, bon état, pourrait être libre.
4. Magasin de coiffure homme et dame, très bien placé, bien installé, bonne clientèle.
5. Terrain 1.200 mètres à bâtir et jardin, près de la ville, et bordant route nationale.
6. Grand choix d'autres affaires en propriétés, maisons, terrains, commerces.
7. Propriété de plaine à Varennes : 15 hect., terrains de premier ordre, dont partie en bordure de rivière. Libre à la vente. 775

A VENDRE belle salle à manger noyer massif 10 pièces, fabrication et état impeccables. S'adr Agence Missègue, place de la République, Bergerac. 70

SUIS ACHETEUR vins tout degré, toute provenance, faire offre à Sicard, courtier en vins, route de Bordeaux, tél. 812, Bergerac. 260

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Gassia Marius, Prigonrieux.

A DES PRIX RAISONNABLES
on céderait divers emplacements, maisons en ville ou à la campagne, propriétés ou domaines de diverses importances. — Plusieurs enclos avec un ou plusieurs hectares, belles habitations ou maisons ordinaires. — Le plus grand choix d'affaires, tous genres. Agence BONNAMY, 27, cours d'Alsace-Lorraine, Bergerac (Dordogne). 759

A VENDRE belle et confortable demeure, presque en ville, potager et verger en plein rapport, prix modéré; autres affaires intéressantes. Agence Bonnamy, Bergerac. 817

ON DEMANDE un ménage vigneron, toutes les terres à moitié. S'adresser 108, rue Neuve. (Visa n° 261). 58

ON DEMANDE un ménage, le mari domestique, la femme à l'entreprise pour les vignes, toute la terre dont ils auront besoin pour eux. S'adr 108, r. Neuve. 59 (Visa n° 261).

ON EMBAUCHE manœuvres et ouvriers agricoles. Pépinières Chambaud jeune, Bergerac. (Visa n° 268). 81

RECHERCHE pour 8 septembre 1944, 1 famille 2 hommes et 2 femmes pour toutes cultures et élevage ; 1 ménage homme et femme, pour toutes cultures et élevage ; 1 ménage homme jardinier chauffeur, femme cuisinière basse-courière. Références sérieuses exigées. S'adr Gourlet, domaine de Puyredon, St-Perdoux. 64 (Visa n° 262).

PERSONNE demandée pour bureau. S'adr Office du Travail, Bergerac. (Visa n° 278). 100

A CÉDER à moitié profit, quelques truies pleines ou suivies de leurs petits et quelques gros porcelets. André Normand, Lanxade, par Prigonrieux. 115

CAMION faisant à vide Bergerac Bordeaux prendrait chargement. S'adr 108, rue Neuve. 105

GRAND LOCAL avec maison, à vendre, au Faubourg, Bergerac, conviendrait pour entrepôt ou garage. S'adr Reynaud frères, 2, rue Neuve, Bergerac. 118

A VENDRE une chambre à coucher Henri II. S'adr Pilot Roumagère, rue Charcot, La Moulette, Bergerac. 118

USINE ORTHOPÉDIE
demande ouvriers, ouvrières et apprenties pour travail du bois et montage appareils. Travail intéressant. Situation stable. S'adresser Office du Travail, boul. Maine-Biran, Bergerac. (Visa n° 266). 94

LA BLANCHISSERIE CAZENAVE
route de Castillonnès, demande 2 femmes pour travaux de lavage et de lingerie. (Visa n° 306). 124

DOMESTIQUE agricole logé, nourri demandé 5 kilom. Bergerac. Pouget, au Tuquet. (Visa n° 308). 125

CUISINIÈRE demandée chez Mme Rasson, Podestat, Bergerac. (Visa n° 307). 126

A VENDRE chamb. à couch. compl., armoire à gl. 1 porte, somm., matelas neuf p. laine, salle à mang. Henri II, gl. chem., commode, tout parf. état. S'adr 84, Grand'rue, les ap.-midi des jeudi, samedi, dimanche. 127

POMBONNE jardin de 1.500 m. environ, au bord du ruisseau, à travailler de moitié. S'adr 70, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac. 128

A VENDRE Renault, conduite int. Novaquatre, parfait état, Rosengart, Cabriolet. S'adr Garage Chort, rue Ste-Catherine. 127

A SAISIR près bourg en Bergeracois, propriété 12 hectares, bordure rivière la Dordogne, bons bâtiments, sol 1er ordre, toutes cultures, gros rendement, prix modéré. Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 130

ON DEMANDE femme de chambre 25 à 40 ans, références exigées, gros appointements, bonne nourriture. S'adr Office du Travail. (Visa n° 309). 131

A VENDRE maison d'habitation 8 pièces et petit jardin, proximité foirail Adr. 108, r. Neuve. 132

ON DEMANDE un apprenti cuisinier, présenté par ses parents, et une plongeuse. S'adr Hôtel de Londres, Bergerac. (Visa n° 312) 133

ON DEMANDE pour 1er septembre famille métayer, deux hommes, deux femmes pour propriété de plaine, toutes cultures. Pr. adresse, 108, r. Neuve. (Visa n° 313). 134

PERDUE chienne Fox, poil dur. Ramener Radon, 43, Grand'-Rue, Bergerac. Récompense. 140

A VENDRE vélos, état neuf. Gerbout René, Sainte-Foy-des-Vignes. 135

INGÉNIEUR cherche pension complète ou chambre meublée Etablissements Gonthier, Bergerac. Tél. 492. 138

CUISINIÈRE et femme de chambre, désirent place ensemble, référ. S'adr 108, r. Neuve. 141

PERDU le 2 février, entre le Stade Philippe Pétain et rue St-Martin, sac de sport contenant survêtement bleu et paire de chaussures Baskett, le tout usagé. Rap. Labro, moniteur, Collège garçons. 142

A VENDRE

A BERGERAC. — Le fonds de commerce du CAFÉ RICHE, place Gambetta. Grosse recette assurée. Matériel important et moderne.

A EYMET. — En plein centre, bel et vaste immeuble à usage d'habitation bourgeoise, parfait état. Confort moderne. Grand jardin d'agrément.

A EYMET. — Immeuble à usage actuel de boulangerie et habitation. Parfait état.

A PROXIMITÉ D'EYMET. — Terrain 6.500 m2, première qualité, avec vaste local couvert de 900 m2 pour tous usages industriels. Eau à volonté.

EN LOT-ET-GARONNE. — Jolie propriété de rapport, 25 hect., seul tenant. Plantation de plus de 600 arbres fruitiers plein rapport, jeune vigne. Cheptel mort et vif important. Affaire très intéressante.

Pour visiter et traiter, s'adresser à M. E. GIBERT, immeubles, Eymet, tél. 35, chargé exclusivement de ces ventes. 126

Des mouches volantes, améliorez votre circulation

Les femmes à l'âge critique ont souvent des mouches volantes devant les yeux, des éblouissements, des vertiges, des vapeurs, des douleurs dans la tête, des maux de ventre et de reins, des varices. Les gouttes Florides (20 gouttes aux repas, trois semaines par mois), ont été créées pour elles. Elles règlent la circulation et équilibrent la femme. Elles apportent soulagement et bien-être. 16 fr. 30. Visa 846 P. 7936.

Etude de Me René FEYDY, commissaire-priseur à Bergerac

VENTE SUR LICITATION

au plus offrant et dernier enchérisseur

Les 20, 21, 22 et 23 février 1944, à 13 heures 30, au DOMAINE DES FARCIES (Pécharmant), commune de Bergerac, il sera vendu aux enchères publiques par Me René FEYDY, commissaire-priseur :

UN BEAU MOBILIER

comprenant notamment : lits de milieu et couches, tables L. XIII et L. XIV, commodes, consoles, guéridons et fauteuils L. XVI, glaces et fauteuils L. XV, lit, secrétaire, bergères, commode et pendule Empire armoires lingères, lits et sommiers avec couches, lavabos, pendule comtoise, table de salle à manger et de chevet rustiques, bahuts pointes de diamant, desserts, argenterie, fauteuils bonne femme et chaises rustiques, glace trumeau, armoires anglaises, garde robes, commodes, poêles Godin et Mirus, portemanteaux parapluies, table à jeux et à thé, lustres, service table « Rouen », service de verres, lot important de vaisselle, batterie de cuisine, cuisinière, chaises, fauteuils, etc., etc...

Le tout dépendant de la succession de M. Raymond-Eugène-Louis-Joseph LEGRAND-BUGNIET, décédé à Bergerac, le 14 novembre 1940.

Au comptant frais en sus.

R. FEYDY.

Exposition jour et lieu de vente de 9 h. à 12 heures.

Etude de Me René FEYDY, commissaire-priseur, à Bergerac

Vente aux Enchères Publiques

Le *mercredi 16 février 1944*, à 13 heures 30, à Bergerac, Hôtel des Ventes, Place Gambetta, il sera vendu aux enchères publiques :

Lits et sommiers, matelas, tables, chaises, chambre à coucher bambou, glace, fauteuils, machine à coudre, buffet, armoire lingère, tapis haute laine, table de salle à manger, linge, porte manteau parapluie, vitrine, bureau, divan, comptoir, poêles au bois, mirus, etc., etc.

Au comptant, frais en sus.

R. FEYDY.

Exposition jour et lieu de vente de 9 heures à midi.

Foudres, Demi-Muids Cuves, Barriques
en lies blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE
ROUTE DE POMBONNE
Tél. 608 BERGERAC Tél. 608
achète tartre blanc et rouge

Une chose à retenir

C'est qu'il faut absolument libérer son intestin chaque jour, si l'on veut rester bien portant. Si vous êtes habituellement constipé, prenez le soir, un comprimé Vichybol, laxatif doux qui vous procurera des évacuations régulières, sans fatigues, ni coliques. Ttes phies, 9 fr. 60 la boîte de Vichybol. Visa 846 P. 2865.

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE
3e DIVISION

Le Préfet de la Dordogne,

Vu le rapport de M. le Directeur départemental du Service Général de Contrôle Economique en date du 26 novembre 1943, duquel il ressort que M. PROUILLAC Léonce, boulanger à Sigoulès, s'est rendu coupable de remise insuffisante de tickets de pain pour le mois de [illegible] 1943 (déficit de 22 % représentant un manquant de 646 kilogs de farine).

ARRÊTE :

Article premier. — Le fonds de commerce de boulangerie, tenu par M. PROUILLAC Léonce, à Sigoulès, sera fermé pour une période d'un mois.

Article 2. — Cette fermeture sera effective du 1er mars 1944 au … mars 1944 inclus.

Article 3. — Pendant la durée de la fermeture de sa boulangerie, M. PROUILLAC Léonce sera tenu de payer à son personnel les salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

Article 4. — Le présent arrêté sera affiché dans les établissements, sur devantures des magasins et à la porte du domicile de M. PROUILLAC Léonce.

La publication sera faite dans les journaux : *La France*, la *Petite Gironde*, le *Courrier du Centre* et l'*Indépendant* de Bergerac.

Les frais d'affichage et de publicité sont à la charge de M. PROUILLAC Léonce.

Périgueux, le 14 janvier 1944.

Le Préfet,
JEAN POPINEAU.

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE
3e DIVISION

Le Préfet de la Dordogne,

Vu le rapport de M. le Directeur départemental du Service Général de Contrôle Economique en date du 22 octobre 1943, duquel il ressort que M. MORTEMOUSQUE Marius, boulanger à Montcaret, s'est rendu coupable de remise insuffisante de tickets de pain pour le mois de juin 1943 (déficit de 10 % représentant un manquant de 675 kilogs de farine).

ARRÊTE :

Article premier. — Le fonds de commerce de boulangerie, tenu par M. MORTEMOUSQUE Marius, à Montcaret, sera fermé pour une période de huit jours.

Article 2. — Cette fermeture sera effective du 1er février 1944 au … février 1944 inclus.

Article 3. — Pendant la durée de la fermeture de sa boulangerie, M. MORTEMOUSQUE sera tenu de payer à son personnel les salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

Article 4. — Le présent arrêté sera affiché dans les établissements, sur devantures des magasins et à la porte du domicile de M. MORTEMOUSQUE.

La publication sera faite dans les journaux : *La France*, la *Petite Gironde*, le *Courrier du Centre* et l'*Indépendant* de Bergerac.

Les frais d'affichage et de publicité sont à la charge de M. MORTEMOUSQUE.

Perigueux, le 14 janvier 1944.

Le Préfet,
JEAN POPINEAU.

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE
3e DIVISION

Le Préfet de la Dordogne,

Vu le rapport de M. le Directeur départemental du Service Général de Contrôle Economique en date du [illegible] novembre 1943, duquel il ressort que M. ANDRÉ Pierre, boulanger à Villamblard, s'est rendu coupable de remise insuffisante de tickets de pain pour le mois de 1943 (déficit de 15 % représentant un manquant de 239 kilogs de farine).

ARRÊTE :

Article premier. — Le fonds de commerce de boulangerie, tenu par M. ANDRÉ Pierre, à Villamblard, sera fermé pour une période de un mois.

Article 2. — Cette fermeture sera effective du 1er février 1944 au … février 1944 inclus.

Article 3. — Pendant la durée de la fermeture de sa boulangerie, M. ANDRÉ Pierre sera tenu de payer à son personnel les salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

Article 4. — Le présent arrêté sera affiché dans les établissements, sur devantures des magasins et à la porte du domicile de M. ANDRÉ Pierre.

La publication sera faite dans les journaux : *La France*, la *Petite Gironde*, le *Courrier du Centre* et l'*Indépendant* de Bergerac.

Les frais d'affichage et de publicité sont à la charge de M. ANDRÉ Pierre.

Périgueux, le 14 janvier 1944.

Le Préfet,
JEAN POPINEAU.

VERRUES

Elles fondent et ne reviennent plus si vous les attaquez de l'intérieur au moyen des Dragées de Magnogène (4 dragées au petit déjeuner). Le traitement est aussi efficace que simple, et généralement, il vous débarrasse des verrues de manière définitive. Dragées de Magnogène toutes Pharmacies. Visa 1077 P. [illegible]

L'Administrateur-Gérant :
R. TAILLANDIER.